



LES RENDEZ-VOUS DE LA DIVERSIFICATION 2025

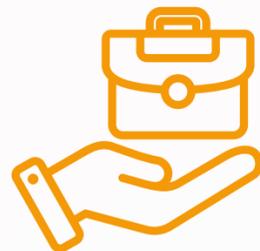
Débordé, pensez Emploi Partagé !

Vos besoins ponctuels en temps partiel



EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Les différentes manières de recruter du personnel à temps partiel.



Le producteur est
l'employeur



Le producteur n'est pas
l'employeur

- Intérimaire
- Travailleur indépendant
- Groupement d'employeurs



Le producteur est l'employeur - Avantages

Flexibilité des horaires :

Vous pouvez définir des heures de travail adaptées à vos besoins spécifiques.

Coût potentiellement réduit :

Le coût total est souvent inférieur à celui d'une prestation via une entreprise intermédiaire (comme une agence). De plus, des aides financières et des réductions fiscales peuvent s'appliquer

Relation personnalisée :

Vous pouvez établir une relation de confiance et un accompagnement sur mesure avec l'employé(e).



Le producteur est l'employeur - Inconvénients

Responsabilités légales :

En tant qu'employeur, vous êtes responsable de la rédaction du contrat, du paiement des cotisations sociales, et du respect du droit du travail (temps de repos, congés payés, préavis, etc.).

Démarches administratives :

Il y a une gestion administrative à assurer, comme les fiches de paie ou les déclarations.

En cas d'absence (maladie, congés), il vous revient de trouver une solution de remplacement.

Engagement à long terme :

Si vos besoins changent, mettre fin au contrat peut être contraignant (préavis, indemnités, etc.).

Le producteur n'est pas l'employeur



Intérimaire

Un travailleur intérimaire est une personne employée par une agence d'intérim pour effectuer des missions temporaires au sein d'entreprises clientes



Travailleur indépendant

Un travailleur indépendant est une personne qui exerce une activité professionnelle en son nom propre, sans être liée par un contrat de travail à un employeur.



Groupement d'employeurs

Un groupement d'employeurs (GE) est une structure qui permet à plusieurs entreprises de se regrouper pour partager des salariés.



Intérimaire - Avantages

Flexibilité :

Permet de répondre rapidement à un besoin ponctuel.

Pas d'engagement à long terme une fois la mission terminée.

Gain de temps

L'agence d'intérim s'occupe du recrutement, des démarches administratives (contrat, paie) et de la gestion sociale.

Gestion des imprévus :

Idéal pour remplacer un salarié absent en urgence ou renforcer une équipe pendant les périodes critiques.



Intérimaire - Inconvénients

Coût élevé :

Les frais d'intérim incluent la rémunération du salarié, les cotisations sociales, les indemnités, et la commission de l'agence d'intérim.

Intégration limitée :

L'intérimaire peut manquer d'implication ou d'attachement à l'entreprise, surtout pour des missions courtes.

Disponibilité variable :

Les intérimaires qualifiés peuvent ne pas toujours être disponibles au moment précis où l'entreprise en a besoin.



Travailleur indépendant - Avantages

Flexibilité :

Permet de répondre à des besoins ponctuels ou spécifiques sans engagement permanent.

Pas de contraintes liées à un contrat de travail classique (horaires, durée minimale, etc.).

Compétences spécialisées :

Accès à des experts dans des domaines précis, souvent avec une forte expérience.

Simplicité administrative :

Collaboration basée sur une prestation de service avec une facture en fin de mission..

Pas de coûts fixes liés à l'embauche : vous payez uniquement pour la prestation demandée.



Travailleur indépendant - Inconvénients

Coût élevé

Les tarifs des indépendants peuvent être plus élevés que ceux d'un salarié à compétence équivalente.

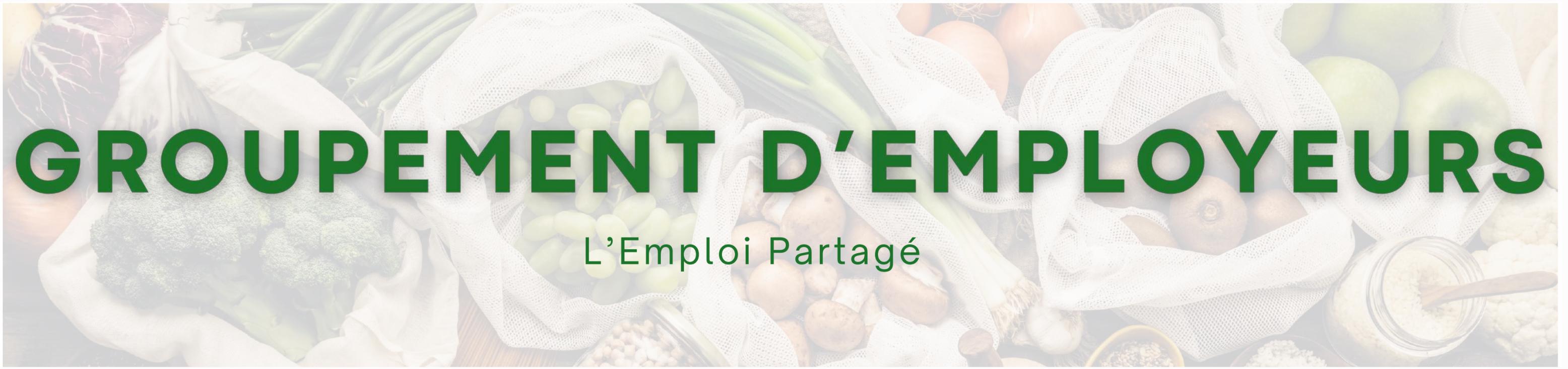
Moins de contrôle :

L'indépendant gère son travail à sa manière, ce qui peut réduire votre influence sur le processus.

Un indépendant peut travailler pour d'autres clients, ce qui peut limiter sa disponibilité pour vous.

Limites dans l'intégration :

L'indépendant est souvent extérieur à l'équipe, ce qui peut limiter son implication dans la culture d'entreprise.



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

L'Emploi Partagé

Un groupement d'employeurs (GE) est une structure juridique permettant à plusieurs entreprises de mutualiser les services d'un ou plusieurs salariés. Il répond aux besoins partiels ou ponctuels en main-d'œuvre des entreprises membres tout en offrant aux salariés un emploi stable et sécurisé.



Groupement d'employeurs



Des producteurs s'unissent pour créer un groupement d'employeurs



Un producteur fait appel à une ASBL spécialisée dans la gestion de groupements d'employeurs



Emploi

Partagé

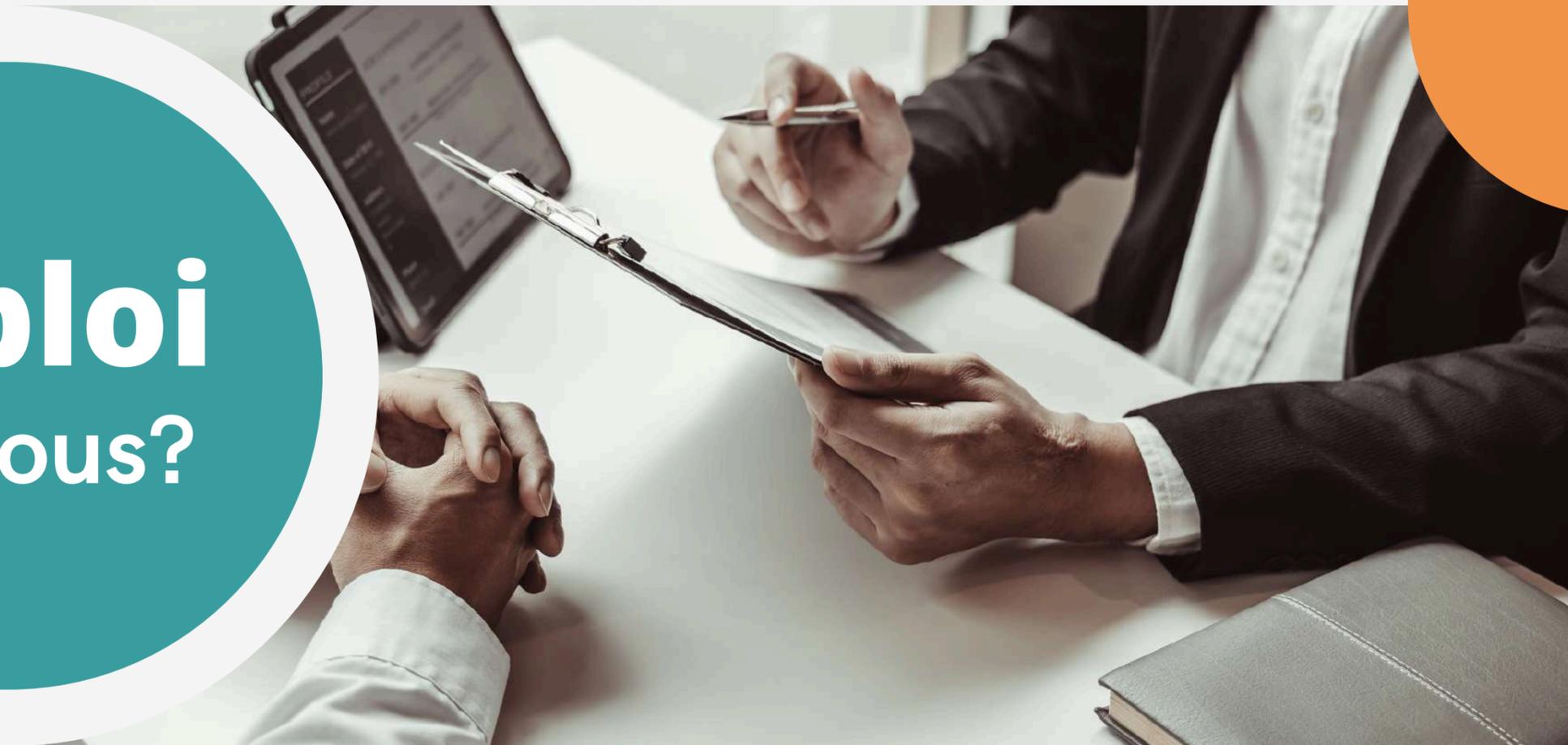


Emploi
Partagé

DBH-EMPLOI

DBH-Emploi

Qui sommes nous?



Création d'emplois dans tous les secteurs suite à la mise à disposition de personnel



Soutien au secteur économique et associatif en proposant l'EMPLOI PARTAGÉ



L'Emploi Partagé

L'**emploi partagé** consiste à répartir le temps de travail d'une personne **employé** et/ou **ouvrier** dans plusieurs entreprises, de manière **stable et durable**.

Plusieurs temps partiels additionnés permettent ainsi de proposer un contrat de travail à durée indéterminée tout en **répondant** aux **besoins spécifiques** de chaque employeur.

Avantages



SIMPLICITÉ

DBH-Emploi s'occupe de toute la gestion administrative



RENTABILITÉ

Les charges sont réparties entre les utilisateurs



STABILITÉ

Un temps partiel sur du long terme, le travailleur est engagé en CDI



EFFICACITÉ

Expérience cumulée sur chaque lieu de travail



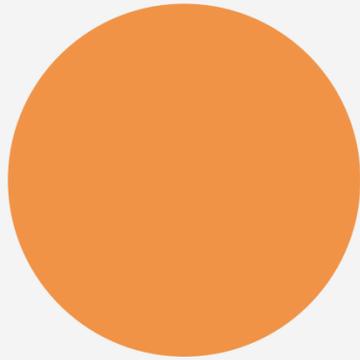
3 GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS



AS-Emploi
asbl

asbl
AGRO-Emploi

asbl
SM-Emploi



**TOUS METIERS
CONFONDUS**

Alexandra

CHARGÉE DE COMMUNICATION



31h / semaine



4 utilisateurs



Boris

OUVRIER AGRICOLE



25h / semaine



3 utilisateurs

Exploitations agricoles



Maverick

ASSISTANT ADMINISTRATIF

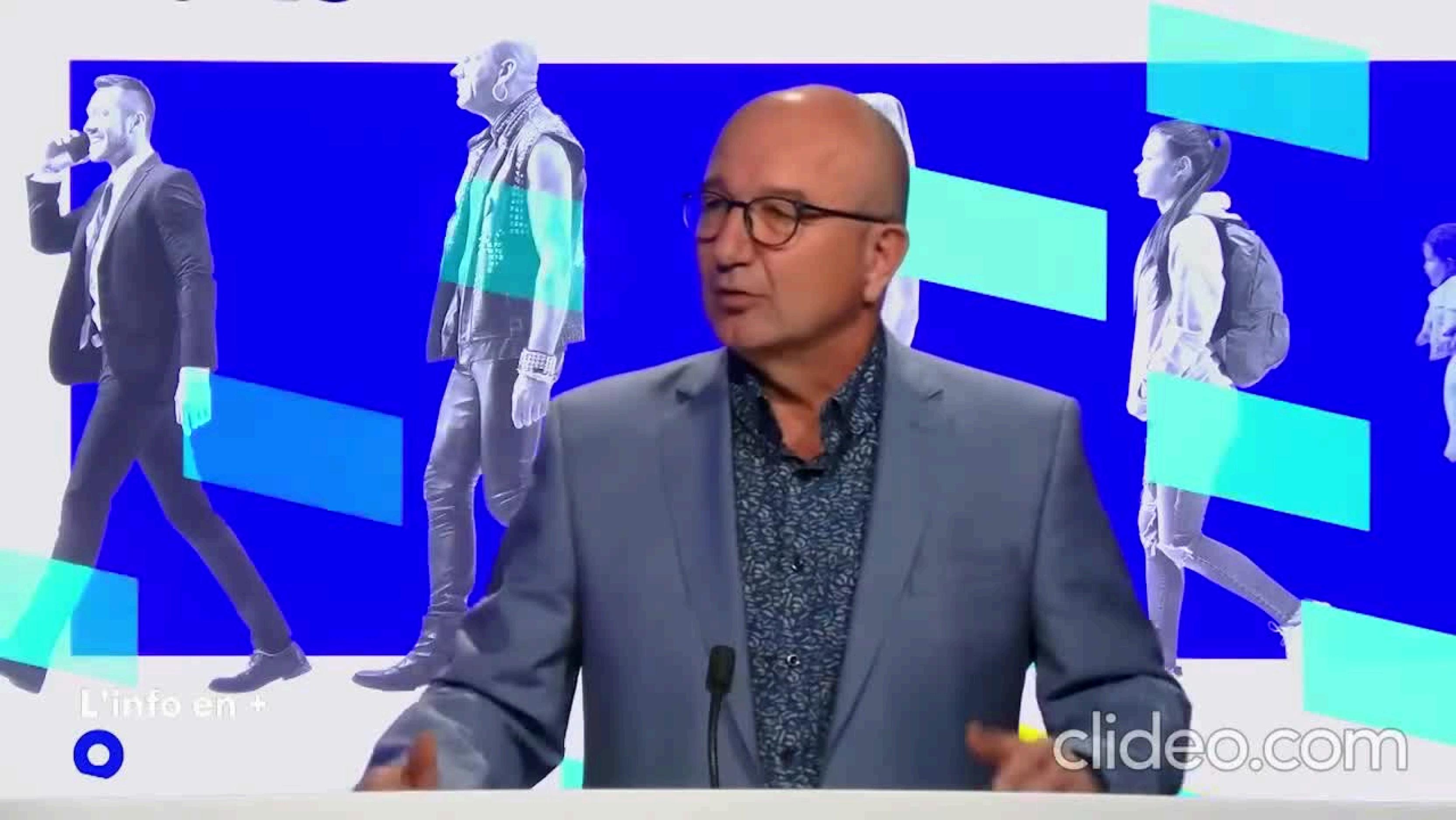


38h / semaine



5 utilisateurs





L'info en +



clideo.com

L'emploi partagé vu par Le Sampaoux





asbl Développement en
Botte du Hainaut

Emploi Partagé

MERCI !



contact@dbh-emploi.be



060/51.00.72